

---

## ORDRE du JOUR

---

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 24 OCTOBRE 2019 à 18 h 30**

\*\*\*\*\*

**- I - ADMINISTRATION GENERALE - rapporteur : Monsieur FAURITE**

- 1.1. Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône auprès de la société Régionale d'HLM de Lyon
- 1.2. Décisions du Président et du Bureau prises en application de l'article L 5211.10 du CGCT

**- II - FINANCES – rapporteur : Monsieur DUTHEL**

- 2.1. Restitution par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône de la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie » à la commune d'Arnas – Approbation du procès-verbal de restitution
- 2.2. Restitution par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône de la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie » à la commune de Gleizé – Approbation du procès-verbal de restitution
- 2.3. Restitution par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône de la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie » à la commune de Jassans-Riottier – Approbation du procès-verbal de restitution
- 2.4. Restitution par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône de la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie » à la commune de Lacenas – Approbation du procès-verbal de restitution
- 2.5. Restitution par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône de la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie » à la commune de Limas – Approbation du procès-verbal de restitution
- 2.6. Restitution par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône de la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie » à la commune de Rivolet – Approbation du procès-verbal de restitution
- 2.7. Restitution par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône de la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie » à la commune de St Etienne-des-Oullières – Approbation du procès-verbal de restitution
- 2.8. Restitution par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône de la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie » à la commune de Ville-sur-Jarnioux – Approbation du procès-verbal de restitution
- 2.9. Restitution par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône de la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie » à la commune de Villefranche-sur-Saône – Approbation du procès-verbal de restitution
- 2.10. Concession d'aménagement – ZAC d'Epinay - Approbation du compte rendu annuel à la Collectivité locale 2018
- 2.11. Concession d'aménagement - ZAC des Grillons - Approbation du compte rendu annuel à la Collectivité locale 2018

- 2.12. Garantie d'emprunt Beaujolais Saône Aménagement – ZAC d'Epinay
- 2.13. Avance remboursable à la SAMDIV dans le cadre du traité de concession pour l'aménagement de la ZAC d'Epinay- prolongation
- 2.14. Concession d'aménagement – ZAC d'Epinay à Gleizé- Avenant N° 6 au traité de concession
- 2.15. Modification de l'AP/CP – budget STEP- station d'épuration

### **- III - URBANISME – rapporteur : Monsieur RAVIER**

- 3.1. Approbation des modifications simplifiées des PLU de Blacé, Cogny, Lacenas, Rivolet et Saint Julien
- 3.2. Mise en place d'une servitude d'attente de projet sur le quartier de la Gare de Villefranche sur Saône

### **- IV – HABITAT – rapporteur : Monsieur RAVIER**

- 4.1. Autorisation donnée au Président de signer une Convention d'Utilité Sociale Dynacité

### **- V - AFFAIRES ECONOMIQUES**

- 5.1. Politique d'accueil du Pays Beaujolais 2018-2021 – modification de la participation de la CAVBS– **rapporteur : Monsieur LIEVRE**

### **- VI – TOURISME – rapporteur : Monsieur de LONGEVIALLE**

- 6.1. Autorisation donnée au président de signer la convention de co-financement entre la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et Voies navigables de France